

Conseil Municipal**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR	X			
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET			X	Mme CLAIR Sophie
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE	X			
M. Xavier LEVASSEUR			X	Mme VAUTIER Françoise
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Secrétaire de séance : Mme BASLEY Valérie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 12 AVRIL 2018 :

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour l'ajout de 4 points à l'ordre du jour, à savoir :

- Délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public par GRDF, pour la distribution et le transport de gaz, pour l'année 2018.
- Délibération concernant la reprise de terrain dans le cimetière du Tôt.
- Décision modificative au BP 2018, pour règlement des dernières factures liées au Groupe Scolaire.
- Portage foncier Mille Club et anciens ateliers municipaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

1° - RIFSEEP : MODIFICATION DELIBERATION DU 21 FEVRIER 2018 – ART. 6 :

Mme le Maire informe le Conseil qu'à l'article 6 de la délibération du 21 Février dernier, il n'a pas été fait mention du maintien ou de la suspension du versement de l'IFSE et du complément indemnitaire, en cas de **maladie ordinaire**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents, **décide** que le versement de l'IFSE et le complément indemnitaire soit suspendu en cas de maladie ordinaire. Les autres articles de la délibération du 21 Février sont inchangés.

2° - VACANCE DE DEUX POSTES – BOURSE A L'EMPLOI AUPRES DU CDG :

Afin de pourvoir au remplacement de deux postes administratifs, la Commune a obligation de procéder à la publicité relative à la vacance du poste. Cette publicité consiste à déposer une annonce sur le site du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à déposer deux annonces sur le site du Centre de Gestion, dans les meilleurs délais.

3° - PERSONNEL COMMUNAL :

Mme le Maire propose la mise en stage d'un agent du service technique, à compter du 1^{er} Juillet 2018, pour une durée d'un an, à plein temps.

Mme le Maire rappelle que l'agent a été embauché en contrat à durée déterminée d'avril 2017 au 30 juin 2018 inclus, en tant qu'agent technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** la mise en stage de l'agent, à compter du 1^{er} Juillet 2018, pour une durée d'un an, à raison de 35 heures hebdomadaire, pour le poste d'adjoint technique territorial.

4° - LOCAL PERCEPTION :

Mme le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer tous documents afférents à la vente du bien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la vente du bâtiment.

5° - MISE A DISPOSITION DE RESSOURCES NUMERIQUES POUR LA BIBLIOTHEQUE PAR LE DEPARTEMENT :

Le Département met gratuitement à disposition des bibliothèques du réseau des ressources numériques sur le portail de la Médiathèque départementale. Cette offre est destinée à favoriser le développement numérique auprès du plus grand nombre. Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à signer la convention avec le Département.

6° - PRESTATIONS DE SERVICE POUR DESTRUCTION NIDS D'HYMENOPTERES :

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une convention a été signée avec la Sté Normandie Guêpes/Taupes. Celle-ci prend fin le 1^{er} Juillet 2018. Mme le Maire propose de renouveler cette prestation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à renouveler la convention avec la Sté Normandie Guêpes/Taupes.

7°- GRDF : REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC COMMUNAL 2018 :

La somme due au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de **distribution** de gaz pour l'année 2018, s'élève à 384.00 €.

Après revalorisation de l'indice Ingénierie, le montant de la redevance **transport gaz** d'occupation du domaine public pour l'année 2018, est de 121.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à recouvrer les redevances pour l'année 2018, selon les montants mentionnés ci-dessus.

8° - REPRISE DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE DU TÔT :

Suite au procès-verbal de constat de l'état d'abandon dressé le 9 Mai 2018 à 11 H 30, par Mme le Maire, au cimetière du Tôt, concernant 3 petites croix situées entre la concession n°324 et la concession n°302.

Considérant qu'il n'y a pas eu de contrat de concession, que les trois terrains présentent un manque évident d'entretien, qu'il n'y a pas eu d'inhumation sur site depuis 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité des membres présents, **autorise** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives concernant la reprise des 3 terrains dans le cimetière du Tôt, ainsi que tout autre terrain constaté en état d'abandon et pour lequel, il n'a pas été dressé de contrat.

9° - BÂTIMENT VOYAGEURS GARE DE CLERES :

Mme le Maire informe le Conseil que suite à la délibération du 21 Février dernier, il ne sera pas possible de vendre en totalité à l'EPFN, car la Commune est en situation de co-maîtrise d'ouvrage.

Une convention de groupement de commande est proposée par l'EPFN permettant de lancer conjointement la consultation des entreprises, la passation, la conclusion et l'exécution des marchés. Cette convention permet de préserver et garantir la cohérence de l'ensemble des travaux et d'en optimiser les coûts.

10° - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Afin de régler les dernières factures liées aux travaux du Groupe Scolaire, Mme le Maire propose au Conseil de modifier les comptes suivants :

- Art. 2318/opération 151 (Valorisation Patrimoine) : - 15 500 €
- Art. 2313/opération 123 (Groupe Scolaire) : + 15 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

11° - PORTAGE FONCIER MILLE CLUB ET ANCIENS ATELIERS COMMUNAUX :

Afin de compléter la délibération du 21 Février 2018, suite à des précisions concernant l'emprise à prélever sur la parcelle cadastrée AC n°48, Mme le Maire rappelle les conditions du portage foncier et demande au Conseil Municipal d'acter les faits suivants :

- L'emprise de la parcelle AC n°48, concernée par le projet était estimée à 500 m², suite à l'intervention du géomètre le 17 Mai 2018, il s'avère que l'emprise est de 736 m².
- Décide l'intervention de l'EPFN afin de procéder à l'acquisition du Mille Club et des anciens ateliers municipaux sis à Clères, cadastrés section AC n°50 d'une surface de 438 m², et d'une emprise de 736 m² à prélever sur la parcelle référencée AC 48 d'une surface de 1 526 m², de constituer une réserve foncière, dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser.
- Autorise la vente à l'EPFN de l'ensemble immobilier appartenant à la Commune de Clères, cadastré section AC n°48 pour partie, environ 736 m².
- Autorisation de Mme le Maire à signer l'acte de vente, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches.
- Engagement de la Commune au rachat de ces immeubles dans un délai de 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** l'intervention de l'EPFN pour procéder à l'acquisition du Mille Club et des anciens ateliers municipaux cadastrés AC 50 pour 438 m² et AC 48 pour partie à savoir 736 m², et constituer une réserve foncière, dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser ; **donne son accord** pour la vente à l'EPFN de l'ensemble immobilier, **autorise** Mme le Maire à signer l'acte de vente, à signer la convention de portage, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPFN, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches. **A pris note** de la modification du prix de vente, suite à l'augmentation de l'emprise à prélever sur la parcelle AC n°48. **S'engage** au rachat de ces immeubles dans un délai de 5 ans.

12° INFORMATIONS DU MAIRE :

- **Fête de la Musique** : organisée par MM. MOREL et LOZOUET. Groupe de blues.
- **Commerçants « voitures-tampons »** : à réfléchir dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg.
Rue Pierre Mauger : les piétons ne peuvent plus utiliser les trottoirs.
- **Gestion cantine et garderie périscolaire** : le règlement sera revu pour la rentrée de septembre 2018 : inscriptions à l'année et pas de changement à tout moment, sauf en cas de maladie avec certificat médical à l'appui.
- **Free** : relancer la demande de réunion publique d'information pour les riverains, concernant la pose d'antenne au Mont Blanc.